

Filières Piles, Batteries & Equipements électriques et électroniques

Corepile & ecosystem annoncent un rapprochement stratégique

Communiqué de presse
Paris, le 26 mars 2024

Les éco-organismes [Corepile](#) pour les Piles & Accumulateurs, et [ecosystem](#) pour les Équipements Électriques et Électroniques, ont décidé d'unir leurs forces dans le cadre d'un rapprochement stratégique, au bénéfice des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. A la complémentarité des produits et des métiers s'ajoutent des fondamentaux partagés et une vision commune qui permettent d'envisager, grâce à ce rapprochement, les futurs agréments batteries 2025-2030.

Ce nouvel ensemble présentera de **nombreux effets positifs pour l'ensemble des parties prenantes** : citoyens, collectivités territoriales, producteurs et distributeurs, entreprises, acteurs du réemploi et de la réparation, opérateurs et industriels du recyclage. **Parmi ceux-ci : une meilleure intégration de la chaîne opérationnelle, une maîtrise des coûts, une simplification des démarches pour les producteurs et les partenaires de collecte, un partage des initiatives autour du réemploi, ainsi qu'une harmonisation de la sensibilisation au geste de tri pour les citoyens.**

A titre d'exemples, **60% des metteurs en marché** « Piles & Accumulateurs » sont également concernés par la filière des Équipements Électriques et Électroniques (EEE). Ils pourront ainsi accéder à un **guichet unique** concernant leurs **obligations réglementaires**. S'agissant des **partenaires de la collecte ou des prestataires de la logistique et du traitement**, ils pourront à l'avenir n'avoir qu'un interlocuteur pour ces deux filières. Le rapprochement des deux éco-organismes facilitera aussi **l'appréhension et la gestion du risque incendie, ainsi que la prise en charge des produits contenant des batteries au lithium**, puisqu'un quart des équipements électriques et électroniques mis sur le marché contient des piles et des batteries.

Le nouvel ensemble formé par les deux éco-organismes ambitionne de se positionner sur les 5 catégories couvertes¹ par le nouveau règlement européen « Batteries » et de développer une filière élargie, innovante et encore plus performante.

« Après 25 ans consacrés à l'animation d'une filière de recyclage performante sur les piles et accumulateurs portables, et plus récemment les batteries de mobilité électriques, nous franchissons un nouveau cap aux côtés d'ecosystem. Notre rapprochement va notamment nous permettre de relever ensemble les défis relatifs à l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen batteries », commente **Frédéric Hédouin, Directeur Général de Corepile.**

« ecosystem se réjouit de ce futur rapprochement stratégique avec Corepile. Notre union est le prolongement naturel de nos filières, puisque les produits que nous prenons en charge depuis respectivement 25 et 19 ans sont intimement liés. Notre futur commun est synonyme d'enjeux forts à atteindre, pour réussir le déploiement d'une nouvelle filière mixte et cohérente », conclut **Nathalie Yserd, Directrice Générale d'ecosystem.**

La finalisation de la transaction devrait intervenir en juin 2024 après obtention des autorisations réglementaires et la tenue des assemblées générales d'actionnaires.

¹ Pile ou batterie d'un poids inférieur ou égal à 5kg, Batterie moyens de transport légers (MTL) d'un poids inférieur ou égal à 25 kg, Autres batteries industrielles, Batterie de véhicules électriques (VE) d'un poids supérieur à 25 kg, Batterie à usage automobile pour le démarrage ou l'éclairage (SLI)

Contacts presse : Mélissa Bire – 06 50 02 16 38 – mbire@agence-cia.com & Ophélie Godard - 06 66 36 90 11 - ogodard@agence-cia.com

A propos d'ecosystem : ecosystem est un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général agréée par les pouvoirs publics. Nous œuvrons à l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques ménagers en soutenant la réparation et le réemploi. Nous assurons leur dépollution et leur recyclage quand ils sont devenus des déchets, ainsi que celui des équipements électriques et électroniques professionnels, des lampes et des petits extincteurs usagés. Nous sommes une entreprise à mission avec comme raison d'être la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé. Notre activité a permis d'éliminer 1 250 000 tonnes de CO₂ en 2022.

Plus d'informations sur : www.ecosystem.eco

A propos de Corepile : Depuis 25 ans, Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et batteries portables usagées et des batteries de mobilité électrique. Éco-organisme leader en France, sans but lucratif et sous agrément d'État, Corepile a collecté plus de 180 000 tonnes soit 9 milliards de piles et batteries usagées depuis sa création !

Plus d'informations sur : www.corepile.fr www.jerecyclemespiles.com